

**Bureau****Compte rendu succinct****des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil**

<u>Affiché au siège de la CAGB le :</u>  16.06.14	<b>Séance du mardi 10 juin 2014 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle 101</b>	<u>Visé par :</u> Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
---	--	---

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

**PRESENCES****Liste des présents annexée****RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Bureau s'est réuni le 10/06/2014 à 18h00 au Grand Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

**Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon****R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Bureau nomme Madame Karima ROCHDI comme secrétaire de séance.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 24                      Contre : 0                      Abstention : 0

## **Commission n°02 : Mobilités**

### **R. 2.1 - Marché girouettes à LED : remise de pénalités de retard**

A la majorité, 3 abstentions, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'exonération partielle du paiement des pénalités de retard et les ramener à la somme de 24 416 €,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à intervenir pour tout acte lié à cette exonération partielle des pénalités de retard et à signer tout acte dans ce cadre.

Rapport adopté à la majorité :                      Pour : 21                      Contre : 0                      Abstentions : 3

## **Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes**

### **Finances**

#### **R. 1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (juin 2014)**

Mme Karima ROCHDI et MM. STEPOURJINE, et TAILLARD ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garantie d'emprunt déposées en matière d'habitat par Grand Besançon Habitat, Habitat 25 et la SAIEMB Logement pour un montant total de 3 163 071,95 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 24                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **R. 1.1.2 - Convention relative au groupement de commandes entre la CAGB, certaines Communes membres du Grand Besançon, la Ville de Besançon, le CCAS de la Ville de Besançon et le SYBERT pour l'achat de fournitures administratives**

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve les termes de la convention de groupement de commandes relative à l'achat de fournitures administratives,
- s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 24                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **Ressources humaines**

#### **R. 1.2.1 - Renouvellement au poste d'infographiste sein de la Direction Communication (catégorie B)**

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste d'infographiste dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 27                      Contre : 0                      Abstention : 0

↳ R. 1.2.2 - Formation - Groupement de commandes entre la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la création d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale en vue de passer des marchés pour l'achat de formations,
- autoriser M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président à :
  - signer la convention constitutive du groupement de commandes,
  - signer les marchés correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 27                      Contre : 0                      Abstention : 0

↳ R. 1.2.3 - Convention de mise à disposition de personnel de la Ville de Besançon auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la convention de mise à disposition de personnel, autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, ou son représentant, à signer cette convention de mise à disposition.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 27                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche**

↳ R. 3.1 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat - Opération cœur d'artisan 2014

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le versement d'un soutien financier à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour son opération « cœur d'artisan » à hauteur de 5 000 € pour l'édition 2014.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 26                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Commission n°04 : Développement durable**

↳ R. 4.1 - Festival des Petits Explorateurs 2014 - Demande de subvention de l'association des Petits Débrouillards de Franche-Comté

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance du déroulement du festival des Petits Explorateurs,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association des Petits Débrouillards de Franche-Comté pour la réalisation de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 26                      Contre : 0                      Abstention : 0

↳ R. 4.2 - Activités éco-citoyennes 2014 - Demande de subvention de la maison de l'environnement de Franche-Comté

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance du programme d'activités éco-citoyennes ;
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à la maison de l'environnement de Franche-Comté pour la réalisation de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 26                      Contre : 0                      Abstention : 0

↳ R. 4.3 - Campagne AlimenTerre 2014 - Demande de subvention de l'Association RéCiDev

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance du déroulement de la campagne AlimenTerre 2014,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association RéCiDev pour la réalisation de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 4.4 - Exposition « Eco Home » - Attribution de subvention au Musée des Maisons Comtoises de Nancray

Mmes Martine DONEY et Elsa MAILLOT et MM. Pascal CURIE, Christophe LIME et Jean-Yves PRALON ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 8 000 € au Syndicat Mixte du Musée des maisons comtoises permettant l'installation de l'exposition « ECO HOME » du 19 juin au 31 août 2014,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

**Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports**

↳ R. 5.1 - Demandes de subvention dans le cadre des aides à l'amélioration des logements du parc privé (subventions < 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- ces 29 demandes de subvention d'un montant total prévisionnel de 164 080 €,
- le rejet d'une demande de subvention,
- les quatre demandes de prolongation du délai de validité de subventions,
- la correction de l'erreur matérielle figurant sur la délibération du 19 décembre 2013 et concernant Monsieur Franco CHIAPPINELLI.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 5.2 - Attribution de subventions aux associations intervenant auprès des gens du voyage

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution :

- d'une subvention de 4 000 €, au titre de l'année 2014, à l'association Gadjé pour ses actions engagées auprès des usagers des aires d'accueil,
- d'une subvention de 4 000 €, au titre de l'année 2014, à l'ASET pour la promotion de la scolarisation des enfants du voyage.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 5.3 - Demande de subvention au titre du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Sensibilisation des copropriétés aux économies d'énergie

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 2 000 € à l'association CLCV pour son action de sensibilisation aux économies d'énergie en copropriété.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

## **Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville**

### **↳ R. 7.1 - CRR - Partenariat 2014 avec l'association Jazz in MARCIAC pour l'organisation de stages de formation à destination des élèves du conservatoire du Grand Besançon**

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le projet de partenariat entre le Conservatoire du Grand Besançon, l'association JAZZ in MARCIAC et 2 étudiants du CRR,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

*Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 26                      Contre : 0                      Abstention : 0*

### **↳ R. 7.2 - Jour de Plaisance / Mardis des Rives - Conventions de partenariat avec Solidarité Doubs Handicap et la commune de Grandfontaine**

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les conventions à intervenir avec les partenaires accueillant les concerts de l'édition 2014 de « Jour de Plaisance » et/ou des « Mardis des Rives », à savoir Solidarité Doubs Handicap et la commune de Grandfontaine.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes.

*Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 26                      Contre : 0                      Abstention : 0*

### **↳ R. 7.3 - Fonds manifestations culturelles et sportives - Demandes de subvention du 2<sup>ème</sup> semestre**

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement dans le cadre de la deuxième session d'instruction du fonds manifestations 2014, sur l'attribution des subventions réparties selon le tableau en annexe pour un montant total de 16 200 €.

*Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 26                      Contre : 0                      Abstention : 0*

## Bureau

### Séance du mardi 10 juin 2014

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 2.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 3.1, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 7.1, 7.2, 7.3

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h30.

**Etaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.2.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN (à partir du 1.2.1), M. Serge RUTKOWSKI, M. Bernard GAVIGNET, M. Daniel HUOT (jusqu'au 1.2.3), M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 1.1.2)

**Etaient absents** : M. Jean-Paul MICHAUD, M. François LOPEZ, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT

**Secrétaire de séance** : Mme Karima ROCHDI

#### **Procurations de vote** :

**Mandants** : F. LOPEZ, D. HUOT (à partir du 3.1), P. DUCHEZEAU (jusqu'au 1.2.3), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.2.1), P. CONTOZ (à partir du 1.2.1)

**Mandataires** : F. PRESSE, C. BARTHELET (à partir du 3.1), D. HUOT (jusqu'au 1.2.3), Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.2.1), JY. PRALON (à partir du 1.2.1)

# **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

## **Procès-verbal**

### **Bureau**

**Séance du 10 juin 2014**

*Au Grand Besançon*

## ORDRE DU JOUR

<b>Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon</b>	<b>9</b>
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance	9
<b>Commission n°02 : Mobilités</b>	<b>9</b>
Rapport n°2.1 - Marché girouettes à LED : pénalités de retard	9
<b>Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication, et aide aux communes</b>	<b>10</b>
<b>Finances</b>	<b>10</b>
Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (juin 2014)	10
Rapport n°1.1.2 - Convention relative au groupement de commandes entre la CAGB, certaines communes membres du Grand Besançon, la Ville de Besançon, le CCAS de la Ville de Besançon et le SYBERT pour l'achat de fournitures administratives	10
<b>Ressources Humaines</b>	<b>11</b>
Rapport n°1.2.1 - Renouvellement du poste d'infographiste au sein de la Direction Communication (catégorie B)	11
Rapport n°1.2.2 – Formation - Groupement de commandes entre la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale	11
Rapport n°1.2.3 - Convention de mise à disposition de personnel de la Ville de Besançon auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	11
<b>Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche</b>	<b>12</b>
Rapport n°3.1 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat - Opération cœur d'artisan 2014	12
<b>Commission n°04 : Développement durable</b>	<b>12</b>
Rapport n°4.1 - Festival des Petits Explorateurs 2014 -	12
Demande de subvention de l'association des Petits Débrouillards de Franche-Comté	12
Rapport n°4.2 - Activités éco citoyennes 2014 -	12
Demande de subvention de la maison de l'environnement de Franche-Comté	12
Rapport n°4.3 - Campagne AlimenTerre 2014 - Demande de subvention de l'Association RéCiDev	12
Rapport n°4.4 - Exposition « Éco Home » - Attribution de subvention au Syndicat mixte du Musée des Maisons Comtoises de Nancray	13
<b>Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage</b>	<b>13</b>
Rapport n°5.1 - Demandes de subvention dans le cadre des aides à l'amélioration des logements du parc privé (subventions < 10 000 €)	13
Rapport n°5.2 - Attribution de subventions aux associations intervenant auprès des gens du voyage	13
Rapport n°5.3 - Demande de subvention au titre du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Sensibilisation des copropriétés aux économies d'énergie	14
<b>Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique</b>	<b>14</b>
Rapport n°7.1 - CRR - Partenariat 2014 avec l'association Jazz in Marciac pour l'organisation de stages de formation à destination des élèves du conservatoire du Grand Besançon	14
Rapport n°7.2 - Jour de Plaisance/Mardis des Rives - Conventions de partenariat avec Solidarité Doubs Handicap et la commune de Grandfontaine	14
Rapport n°7.3 - Fonds manifestations culturelles et sportives - Demandes de subvention du 2e semestre	15

# Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

## Bureau

### Séance du mardi 10 juin 2014

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon en La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, jusqu'à l'arrivée de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 22h40.

**M. BAULIEU.-** Bonsoir à tous. Je réitère ma proposition de prendre place et de pouvoir commencer. Le Président va nous rejoindre dès que possible. Merci de prendre place. Je vous propose de commencer par le rapport modificatif du Bureau du 10 juin, rapport sur table.

#### Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

##### Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance

**M. BAULIEU.-** Karima ROCHDI qui a levé la main s'est déclarée volontaire. Cela n'engage pas à des choses extraordinaires, les services faisant bien le travail. Sur les pouvoirs, puisque Daniel m'a gentiment dit qu'il en avait un lorsqu'il a levé les deux mains, il faudrait que je les porte à la connaissance de l'Assemblée. Il y en a quelques-uns. François LOPEZ donne pouvoir à Françoise PRESSE, Pascal DUCHEZEAU à Daniel HUOT. Il est indiqué « Anthony POULIN jusqu'à son arrivée », mais je n'ai pas de mandataire.

**Mme PRESSE.-** Si, c'est moi.

**M. BAULIEU.-** Je pense que tu ne peux pas cumuler. Jean-Paul MICHAUD n'a pas non plus trouvé de mandataire. Fanny GERDIL-DJAOUAT donne pouvoir à Jean-Louis FOUSSERET quand il sera là, Daniel HUOT à son départ à Catherine BARTHELET. Ces formalités étant accomplies, si vous le voulez bien, si nous tenons au rythme actuel, c'est 2h du matin, compte tenu de l'ordre du jour. Je ne dis pas qu'il ne faut pas poser de question, mais sachons-le. Si on n'a pas de question particulière, je vous propose d'essayer de tenir un bon rythme.

#### Commission n°02 : Mobilités

##### Rapport n°2.1 - Marché girouettes à LED : pénalités de retard

**M. BAULIEU.-** Pour ceux qui ne le savent pas, les girouettes sont les affichages aux têtes de bus. Avant, c'était des systèmes physiques. Maintenant, ce sont des LED. Nous devons changer cela sur toute la flotte de bus. Nous avons eu un marché assez conséquent pour ces opérations. La personne qui a rédigé le marché a sans doute voulu bien faire en nous couvrant sérieusement par des pénalités conséquentes. Compte tenu du déroulement du marché, de plein droit, elles devraient être applicables compte tenu des délais de fourniture. Mais s'agissant de l'installation, le fournisseur est parfaitement « dans les clous ». Quand on fait le rapport entre le chiffre du marché et la pénalité applicable, puisque sur un marché de 800 000 €, il y a presque 400 000 € de pénalité, si je ne me trompe pas, ce qui est un peu disproportionné. Comme en réalité, au bout du compte, le service fait est satisfaisant, l'ensemble de la flotte ayant été équipée avant la mise en œuvre de notre nouveau réseau, il est proposé de faire plus qu'un geste, mais de revenir à un niveau plus normal de pénalité à 24 416 €. En réalité, notre contrat était anormal.

**Un intervenant.-** Y avait-il d'autres fournisseurs sur l'affaire ? Ne fausse-t-on pas l'appel d'offres ?

**M. BAULIEU.-** A posteriori, puisque la règle du marché est modifiée a posteriori.

Là aussi, nous ne sommes pas dans une situation des plus confortables, mais nous n'avons pas tellement d'alternatives à ce que nous devons décider là. Sur ce rapport qui devait être présenté par Michel LOYAT – avec mes excuses, Michel – y a-t-il des objections ou des abstentions ? Je compte 3 abstentions. Merci.

Je vous propose de reprendre le volume I. Mais je voudrais dire deux mots sur les dates remises à l'écran. Certains m'ont fait remarquer qu'ils découvraient certaines dates. C'est exact s'agissant de la toute prochaine du 12 juin. Par contre, vous avez eu la précision par courrier du Président. Cette date était prévue. Nous avons un Conseil suivi d'un Bureau le 12 juin sur les questions d'analyse financière du Grand Besançon. Dans son courrier, le Président vous indiquait qu'il ne pourrait pas être là. En conséquence de quoi, il a été décidé de ne pas tenir le Conseil et nous aurons un Conseil (séminaire financier avec Yvan PELLÉ) le 28 août. Nous avons considéré préférable, puisque l'intervenant était disponible, de néanmoins nous réunir en Bureau pour rentrer dans cette analyse de notre situation financière. Le 12 juin aura donc lieu un Bureau, le 28 août, ce sera le Conseil qui n'aura pas eu lieu le 12.

Si nous ajoutons un Bureau le lundi 7 juillet de 12 heures 15 à 14 heures, c'est parce que nous avons quelque part dans nos rapports, un rapport relatif à la modification du règlement de garantie financière dans le domaine de l'économie. Nous faisons donc un Bureau supplémentaire le 7 juillet, car nous allons proposer en Bureau ce soir, si vous le voulez bien, et valider en Conseil à la fin du mois, une modification du règlement des garanties d'emprunt Économie, puisque le dispositif que nous avons, qui est très strict, est saturé. Nous ne pouvons plus, en application de notre règlement que nous avons sans doute voulu trop rigoureux, offrir de garantie d'emprunt, et notamment à Aktya, notre société d'investissement économique. Nous proposons, dans le rapport, d'en revenir au ratio prudentiel du Code Général des Collectivités Territoriales. C'est ce que vous avez pu voir dans le rapport.

Si nous validons ce rapport en Bureau, puis en Conseil Communautaire, nous aurons ainsi un nouveau règlement de garantie d'emprunt nous autorisant de décider de mise en œuvre de garanties. Il se trouve que nous avons deux ou trois dossiers précisément portés par Aktya, qui nécessitent des concours bancaires, qui ont des propositions bancaires intéressantes, et qu'il ne faudrait pas laisser longtemps sur le feu. Donc, nous n'allons pas attendre l'automne pour prendre ces décisions. Nous vous proposons de nous réunir en Bureau décisionnel sur l'attribution de ces garanties d'emprunt, et par la même occasion, nous ne nous réunirons pas que pour cela. Nous en profiterons pour faire un point sur la politique de la Ville, domaine en pleine évolution, comme vous le savez tous, sur l'élaboration des nouveaux contrats et sur les compétences à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 où l'intercommunalité sera notoirement plus impliquée. Ce calendrier est-il clair pour nous tous ? Merci beaucoup d'être présent le 7 juillet.

## Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication, et aide aux communes

### Finances

#### Rapport n° I.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (juin 2014)

**M. BAULIEU.**- Sur ce sujet, il est proposé d'apporter une garantie d'emprunt à six demandes pour un montant de 3 163 071 €. Le dispositif est habituel. Cela appelle-t-il des commentaires ? Cela n'en appelle pas. Il n'y a pas d'observation. Ce rapport est décisionnel. Y a-t-il des objections ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Merci.

#### Rapport n° I.1.2 - Convention relative au groupement de commandes entre la CAGB, certaines communes membres du Grand Besançon, la Ville de Besançon, le CCAS de la Ville de Besançon et le SYBERT pour l'achat de fournitures administratives

**M. BAULIEU.**- C'est un dispositif que nous proposons de reconduire. Les communes sont appelées à s'y joindre si elles le souhaitent. Certaines communes se sont manifestement fait connaître, puisqu'elles sont dans le dispositif. Nous leur avons demandé pour la semaine dernière, je crois, d'ailleurs. Sur ce rapport, y a-t-il des observations, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

**M. STEPOURJINE.**- Nous pouvons voir qu'il y a de plus en plus de communes.

**M. BAULIEU.**- C'est vrai, tout à fait. Et il y a sans doute d'autres domaines.

## Ressources Humaines

### Rapport n° I.2.1 - Renouvellement du poste d'infographiste au sein de la Direction Communication (catégorie B)

**M. BAULIEU.-** C'est une personne sous contrat, la fin de son contrat approche. Elle est mise en concurrence, en consultation. Comme il n'y a pas de candidat offrant plus d'intérêt que la personne en poste, nous proposons de la reconduire. Vous avez les conditions dans le rapport.

Je rappelle simplement l'esprit, et pas seulement l'esprit, mais aussi le cadre financier dans lequel nous avons fait cela. Je demande la plus grande attention à Thomas ROUSSEZ. Nous avons créé ce poste, parce que nous avons considéré et évalué que nous avons beaucoup de dépenses de prestataires extérieurs pour de l'infographie. C'est là que nous avons fait le choix d'intégrer. On me garantit régulièrement que nous économisons plus que ce que ne coûte le poste, ce qui était l'objectif.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pour traduire en clair ce que vient de dire Gaby, il ne faudrait pas que nous ayons le poste d'infographiste et encore beaucoup de prestations. C'est là-dessus qu'il faut être attentif. Il faut que cela coûte moins cher, ou tout au moins pas plus. Généralement, il y a une dérive, c'est-à-dire qu'il y a le poste et au bout d'un certain temps, on reprend des prestations et on a les deux, le poste et des prestations. Peut-être qu'un jour on nous demandera les chiffres, mais pas aujourd'hui. Soyez attentifs à cela.

**M. BAULIEU.-** Quant à la personne, c'est celle que l'on ne voit pas derrière son écran. Quand je passe à la communication, je viens voir jusque derrière l'écran et je lui dis « je viens voir si vous êtes là. Bonjour ».

**M. LE PRÉSIDENT.-** Mes explications étaient plus claires que celles de Gabriel.

**M. BAULIEU.-** C'est le privilège du Président.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Continuons. Cela dit, il faut faire attention à tous ces postes, parce qu'un jour ou l'autre, on va rapidement commencer à parler de mutualisation et autres. Il faudra que nous ayons en tête qu'un certain nombre de postes mutualisés ne se traduira pas forcément par «  $1+1=2$  » ou «  $2+1=3$  ». C'est aussi cela la mutualisation. Cela veut dire que nous devons certainement, pour des postes qui ne sont pas titulaires, peut-être faire en sorte que nous arrivions à faire un certain nombre de gains pour les remettre certainement sur d'autres secteurs qui en auraient besoin.

*S'adressant à Gabriel BAULIEU.* Gaby, tu es d'accord là-dessus, n'est-ce pas ?

**M. BAULIEU.-** J'ai indiqué tout à l'heure que les temps vont être durs, terribles. Comme cela, cela crée l'ambiance pour être attentif sur les examens ultérieurs.

### Rapport n° I.2.2 – Formation - Groupement de commandes entre la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale

**M. BAULIEU.-** C'est pour passer des marchés pour l'achat de formations. Tout le monde considère-t-il que c'est une bonne opération de rationalisation ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Oui.

### Rapport n° I.2.3 - Convention de mise à disposition de personnel de la Ville de Besançon auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

**M. BAULIEU.-** Je vais vous donner deux mots d'explication, mais vous l'avez dans le rapport. Nous allons réaliser une grosse opération d'infrastructure sur la Ville de Besançon, qui est la voie en site propre Viotte-Témis. Pour ce faire, nous veillons à travailler en bonne intelligence et en valorisant les compétences présentes à la Ville. Comme nous assurons la maîtrise d'ouvrage, nous le ferons par convention de mise à disposition avec désignation des personnes, ce à quoi cela correspond. Le remboursement se fera à l'euro, l'euro.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Si vous rencontrez Monsieur GONON, expliquez-lui que ce n'est pas un coût supplémentaire pour le tramway, que ce n'est pas de l'argent caché, ni des dépenses cachées. C'est autre chose. Nous le faisons, nous, et nous nous le faisons rembourser. C'est bien sûr prévu. Je sais qu'il a posé la question en Commission je ne sais plus quand. Il n'a pas tout compris.

**M. BAULIEU.-** S'il n'y a pas d'autre commentaire sur ce rapport, c'est validé.

### Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

#### Rapport n°3.1 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat - Opération cœur d'artisan 2014

**M. BLESSEMAILLE.-** Nous allons le faire à deux voix, avec Dominique SCHAUSS pour les rapports qui le concerne.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pour toi, c'est l'économie, et pour lui, l'université et la recherche. Est-ce bien cela ?

**M. BLESSEMAILLE.-** Tout à fait. Concernant ce premier rapport, il s'agit d'une manifestation organisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Doubs pour sa 4<sup>e</sup> édition. Elle a eu lieu du 10 au 23 mars 2014. Cela consiste à aider les artisans à se faire connaître – ils étaient environ 400 pour la manifestation – et inciter le grand public à consommer local. S'agissant d'une réussite au dire de tous, pour ce qui nous concerne, la zone du Noret a été le théâtre d'un regroupement d'artisans notamment, mais pas que. Vous avez le financement dans le rapport. Pour un budget global de 145 000 €, la Communauté d'Agglomération est sollicitée à hauteur de 5 000 €. Ce rapport est décisionnel. S'il n'y a pas de question, je passe au rapport n°3.2.

**M. LE PRÉSIDENT.-** S'il n'y a pas de question, je reporte.

### Commission n°04 : Développement durable

**Mme PRESSE.-** Pour les rapports n°4.1, 4.2 et 4.3, il s'agit de verser des subventions qui correspondent à des règlements votés à l'Agglomération, qui ne sont pas annexés, mais que nous pourrions éventuellement donner si des personnes le souhaitent. Cela a été voté le 31 mars 2011.

#### Rapport n°4.1 - Festival des Petits Explorateurs 2014 -

##### Demande de subvention de l'association des Petits Débrouillards de Franche-Comté

**Mme PRESSE.-** La subvention est à hauteur de 2 000 €, pour un événement qui aura lieu le 11 juin, c'est-à-dire très prochainement. Vous avez le détail des actions concernant cette association, ainsi que le budget prévisionnel.

#### Rapport n°4.2 - Activités éco citoyennes 2014 -

##### Demande de subvention de la maison de l'environnement de Franche-Comté

**Mme PRESSE.-** La subvention est à hauteur de 1 000 € pour des actions de sensibilisation du grand public sur les problématiques environnementales.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je vais faire voter globalement pour les 3 rapports.

**Mme PRESSE.-** C'est pour cela que je présente ces 3 rapports, puisque ce sont les mêmes problématiques.

#### Rapport n°4.3 - Campagne AlimenTerre 2014 - Demande de subvention de l'Association RéCiDev

**Mme PRESSE.-** La subvention est à hauteur de 2 000 €. C'est une association avec laquelle nous travaillons depuis 2006. Elle a fait de nombreuses actions dans les communes périphériques. Les uns et les autres ont donc participé à ces campagnes. La campagne 2014 aura lieu d'avril à décembre. Sur ces 3 rapports, y a-t-il des remarques ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions, des observations ? Je n'en vois pas. Les rapports n°4.1, 4.2 et 4.3 sont donc adoptés.

**Rapport n°4.4 - Exposition « Éco Home » -  
Attribution de subvention au Syndicat mixte du Musée des Maisons Comtoises de Nancray**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Mesdames DONEY et MAILLOT, Messieurs CONTOZ, CURIE, HUOT, LIME et PRALON ne prennent pas part au vote.

**Mme PRESSE.-** Il s'agit de faire venir une exposition « Éco Home » au Syndicat mixte du Musée des Maisons Comtoises de Nancray. Cette exposition est portée à la fois par le Vice-Président à l'Habitat et par moi-même. Elle va être inaugurée vendredi 20 juin à 11h à Nancray. Il y aura aussi une journée grand public organisée par ERDF le jeudi 3 juillet à 18h à Nancray. Comme je viens d'avoir ces informations, j'ai demandé qu'il y ait un petit flyer ou quelque chose qui nous soit donné. J'espère que cela pourra se faire jeudi en début de séance budgétaire. Cette exposition permet de voir la façon dont on pourrait faire des rénovations thermiques sur des bâtiments du 19<sup>e</sup> siècle, sur une maison du type 1930, une du type 1950 et une du type 1970. Chacun peut ainsi y trouver son compte pour trouver des idées sur la façon de rénover. Ce rapport a été initié par Daniel HUOT et François LOPEZ précédemment. Sur cette délibération, y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il faut voter. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

**Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage**

**Rapport n°5.1 - Demandes de subvention dans le cadre des  
aides à l'amélioration des logements du parc privé (subventions < 10 000 €)**

**M. STEPOURJINE.-** C'est en page 133. Ce rapport est décisionnel. Il comporte 28 dossiers de subvention pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique, soit 161 730 € de subvention pour des travaux s'élevant à plus de 800 000 €. Nous avons notamment :

- 1 dossier pour des travaux d'adaptation (subvention de 2 350 €) ;
- 1 dossier rejeté ;
- 4 dossiers pour prolongation ;
- 1 dossier pour correction de prénom.

S'il n'y a pas de problème, nous passons au rapport n°5.2.

**Rapport n°5.2 - Attribution de subventions aux associations intervenant auprès des gens du voyage**

**M. STEPOURJINE.-** Je laisse Karima le présenter.

**Mme ROCHDI.-** Il s'agit de deux associations. La première est l'association Gadjé. Elle est chargée d'assurer la domiciliation des gens du voyage, leur représentation, la défense de leurs droits et leur accompagnement social, notamment dans la démarche administrative liée à leur activité professionnelle. L'objectif de l'association reste d'atteindre un « mieux vivre ensemble » entre les voyageurs et les sédentaires. Cette association demande une subvention de 4 000 € afin de poursuivre et de renforcer les actions menées en faveur des usagers des aires d'accueil du Grand Besançon. Il faut savoir que cette association a réalisé des diagnostics sociaux des familles résidant sur l'aire de la Malcombe. Le Grand Besançon va s'appuyer là-dessus pour déterminer les familles les plus appropriées au projet de terrains familiaux.

La deuxième association est l'ASET (Association pour la Scolarisation des Enfants Tsiganes). Son rôle est de promouvoir la scolarisation des enfants des gens du voyage par le biais d'antennes scolaires mobiles, communément appelées « camions-école ». Cette association demande une subvention de 4 000 € afin de mener ces actions-là vis-à-vis des gens du voyage.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Nous passons au rapport au suivant.

Rapport n°5.3 - Demande de subvention au titre du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) -  
Sensibilisation des copropriétés aux économies d'énergie

**Mme ROCHDI.-** Il s'agit du renouvellement d'une action de sensibilisation aux économies d'énergie en copropriété, initiée en 2013 par l'association Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV). Vous avez ici le descriptif de l'action, à savoir :

- inciter les copropriétés, notamment dégradées, à entreprendre la rénovation de leurs immeubles ;
- diffuser l'information aux copropriétés isolées ;
- apporter aux copropriétés les informations nécessaires pour les inciter à réduire leur consommation d'énergie.

Cette association demande une subvention de 2 000 €. Je ne sais pas s'il y a des questions ou des remarques.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y en a-t-il ? Je n'en vois pas.

**Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique**

Rapport n°7.1 - CRR - Partenariat 2014 avec l'association Jazz in Marciac pour  
l'organisation de stages de formation à destination des élèves du conservatoire du Grand Besançon

**M. LE PRÉSIDENT.-** Est-ce que je peux savoir ce qu'est l'association Jazz in Marciac ?

**M. PRALON.-** C'est une association qui comporte des professionnels du jazz.

**M. BAULIEU.-** C'est au moins la deuxième fois que nous participons.

**M. PRALON.-** C'est offert à des élèves de 3<sup>e</sup> cycle du Conservatoire. Nous vous demandons tout simplement de vous prononcer sur le projet de ce partenariat entre le Conservatoire, l'association Jazz in Marciac et les deux étudiants du Conservatoire pour une somme de 1 160 € qui est à la charge du Conservatoire, de l'Agglomération via le Conservatoire.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. S'il n'y a pas de remarque, nous continuons.

Rapport n°7.2 - Jour de Plaisance/Mardis des Rives -  
Conventions de partenariat avec Solidarité Doubs Handicap et la commune de Grandfontaine

**M. PRALON.-** Ce rapport concerne aussi des manifestations. Il y a peut-être des inaugurations samedi, mais il y a aussi des choses sympas qui se passent sur l'Agglomération, notamment Jour de Plaisance ce samedi après-midi, et les Mardis des Rives qui mobilisent une bonne partie du personnel de l'Agglomération, et qui connaissent quoi que l'on en dise, un certain succès dans les communes où les artistes se produisent, puisque nous avons compté jusqu'à 300 ou 400 personnes parfois. Je crois que cela fait aussi le bonheur des petites communes. Je ne peux qu'encourager ce type de manifestation. Nous vous demandons de vous prononcer sur des conventions qui doivent intervenir avec notamment Grandfontaine, puisque jusqu'à présent, il n'y avait pas encore eu de manifestation là-bas et les autres étant déjà passées pour les autres communes. Il s'agit aussi d'une convention avec Solidarité Doubs Handicap, puisque l'association participe à la mise en place justement de ces manifestations (installation du matériel, etc.) C'est sur cet engagement que nous vous demandons de vous prononcer.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques par rapport à cela ? Je n'en vois pas. Nous continuons.

Rapport n°7.3 - Fonds manifestations culturelles et sportives -  
Demandes de subvention du 2e semestre

**M. PRALON.-** Comme le disait Pierre CONTOZ, il s'agit d'une répartition du solde de la subvention importante que nous mettons en place sur le fonds des manifestations culturelles et sportives. Les 16 200 € représentent les subventions du 2<sup>e</sup> semestre. Ils répondent bien sûr aux critères que nous nous sommes définis et qui vous sont rappelés en page 215. Ils concernent tout ce qui touche à l'organisation des manifestations de fin d'année, à savoir les manifestations sur le patrimoine. Ce sont donc ces 16 200 € que nous vous demandons de valider, sauf s'il y avait des questions. J'ai vu une dame Maire tout à l'heure qui m'a dit que c'était bien, parce que c'était une belle manifestation – elle parlait de festival Piou Piou à Pelousey. Je pense que là aussi, cela fait le bonheur de certains secteurs. C'est une très belle manifestation. La culture n'est pas que dans la Ville.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques par rapport à cela ? Je n'en vois pas.

*La séance est levée.*